



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 11 octobre 2019

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les technologies de l'information et de
la communication et le commerce électronique
(auprès des entreprises) (TIC)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (auprès des entreprises) (TIC)
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Partiellement défini par un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>Entreprises* de 10 personnes occupées ou plus, des sections C, D, E, F, G, H, I, J, L, N, divisions 69 à 74 et groupe 95 de la NAF rev. 2.</p> <p>*Au contraire des enquêtes TIC historiques (jusqu'à 2020), décrivant des unités légales, l'unité statistique des enquêtes TIC à partir de 2021 sera l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie, c'est-à-dire « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Ce changement répond au nouveau règlement-cadre européen sur les statistiques d'entreprises (FRIBS).</p>
Champ géographique	France entière (métropole + DOM) ; volet français d'une enquête communautaire européenne permettant des comparaisons internationales

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Technologies de l'information et de la communication et commerce électronique (TIC)
URL de consultation du questionnaire	https://insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/TIC2019_questionnaire.pdf
Objectifs	Les objectifs de l'enquête sont de mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la

	<p>communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).</p>
<p>Thèmes du (ou des) questionnaires</p>	<p>Les thèmes abordés sont : le développement des nouvelles technologies et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; les types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement les relations avec le monde externe à l'entreprise) ; les obstacles et l'impact de cette diffusion.</p> <p>Chaque année, certains thèmes, déterminés par le règlement européen annuel d'application du règlement-cadre, font l'objet d'un développement particulier. En 2019, les thèmes abordés sont le partage électronique d'information au sein de l'entreprise et la sécurité des systèmes d'information. Deux modules d'initiative nationale sont également présents : les échanges avec les administrations et les technologies d'intelligence artificielle.</p> <p>En 2020, les thèmes abordés sont le cloud computing, l'analyse de données massives, l'Internet des Objets, l'impression 3D, la robotique. La plupart de ces thèmes devraient revenir en 2021 (travaux européens en cours sur le questionnaire).</p>
<p>Historique</p>	<p>Cette enquête annuelle se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites depuis 2001, sur l'initiative d'Eurostat. En France, ce type d'enquête a été conduit en 2002 auprès de 12 000 entreprises de l'industrie, du commerce et des services (TIC 2002). Elle fait également suite aux investigations spécifiques menées sur le thème du commerce électronique en 2000.</p> <p>L'enquête est devenue annuelle en 2006.</p> <p>Le champ a été réformé plusieurs fois. Le champ actuel est en vigueur depuis TIC 2011. La compréhension du champ évolue à partir de TIC 2021 : jusque-là, on posait l'égalité « 1 entreprise = 1 unité légale » (à l'exception d'une douzaine d'entreprises profilées). Désormais, on considère « 1 entreprise = X unités légales », X étant donné par le profilage et variant de 1 à n (n possiblement très grand). Cette évolution est une conséquence du nouveau règlement-cadre pour les statistiques d'entreprises (FRIBS).</p>
<p>Faits marquants précédentes éditions</p>	<p>La collecte est réalisée par Internet depuis 2011.</p>

	<p>En 2013, une extension régionale a été réalisée sur la Basse-Normandie. Les résultats de cette extension, très semblables aux résultats nationaux, conduisent à la décision de ne plus jamais réaliser d'extension régionale pour cette enquête.</p> <p>En 2014, l'enquête est augmentée d'un volet dédié aux ventes en ligne (en plus du module habituel sur le commerce électronique) et l'échantillon est augmenté en conséquence.</p> <p>En 2018, l'enquête intègre le portail des enquêtes entreprises Coltrane.</p> <p>Le taux de collecte varie selon l'année autour de 78 % (+/- 2 points) dont plus de 98 % sur Internet.</p>
<p>Concertation</p>	<p>Tous les ans, un comité de concertation se réunit pour discuter le contenu du questionnaire : traduction des questions européennes, choix d'intégrer ou non les questions européennes optionnelles, décision d'ajouter ou non des questions d'initiative française. Ce comité est aussi l'occasion de suggérer des thèmes pour les années à venir.</p> <p>Ainsi, lors de la préparation de l'enquête 2018, la Direction générale des entreprises (DGE) (ministère de l'Économie et des Finances) émet le souhait d'un module sur l'intelligence artificielle, qui est intégré dans l'enquête l'année suivante, à l'occasion de l'enquête TIC 2019.</p> <p>De même, c'est à l'initiative du comité de concertation qu'en 2020, des questions porteront sur le taux de commission des places de marché et sur les équivalents temps plein (ETP) dédiés au commerce électronique.</p>
<p>Origine de la demande</p>	<p>Règlement communautaire.</p> <p>Règlement (CE) n o 1006/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 modifiant le règlement (CE) n o 808/2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2009/1006/oj</p> <p>L'enquête s'intégrera au règlement-cadre européen FRIBS à compter de 2021.</p>
<p>Place dans un dispositif</p>	

statistique	<p>Enquête annuelle unique, dont le contenu varie chaque année (modules périodiques et apériodiques). Le choix des modules et leur tournure découle de travaux européens auxquels l'Insee participe (task force et working group). La plupart des modules font l'objet de tests à l'échelle européenne (pre-testing projects).</p> <p>L'enquête est réalisée en une vague chaque année. Il n'est pas prévu d'enquête complémentaire, de questionnaire annexe ou de post-enquête.</p> <p>Les données sont livrées à Eurostat en octobre de l'année de collecte N. Elles font ensuite l'objet, au T1 de l'année N+1, d'un archivage et d'une mise à disposition au CASD.</p> <p>Une enquête TIC individus et ménages complète le dispositif d'étude de la numérisation de la société. Il n'existe pas d'autres sources de statistiques au sujet de la numérisation des entreprises.</p> <p>L'enquête peut être appariée aux autres données disponibles sur les entreprises (administratives ou enquêtes) à des fins d'études après présentation et acceptation des projets de recherche au comité du secret du Cnis. Par le passé, des appariements ont été réalisés en interne à l'Insee avec d'autres sources (Lifi, DADS, liasses fiscales...) dans le but de travaux méthodologiques non diffusés (estimations régionales, modélisation des réponses...).</p>
Extensions géographiques	Aucune.
Utilisateurs	Insee, SSP Agriculture et plus largement les services statistiques ministériels (SSM), directions ministérielles (notamment DGE), chercheurs ; Eurostat et la Commission européenne, et via les données mises à disposition par Eurostat, différentes autorités étrangères ou internationales (par exemple l'OCDE).

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	Janvier à mai 2021
Mode de collecte	Collecte Internet (Coltrane) : les enquêtés sont prévenus par courrier et reçoivent à cette occasion leur identifiant et mot de passe. Un questionnaire papier est expédié à la demande.

	<p>Les données administratives ne sont utilisées que pour les données nécessaires à l'échantillonnage (effectif, chiffre d'affaires issus d'Esane). Ces données « au lancement » sont pré-remplies dans le questionnaire pour faciliter la saisie des répondants.</p> <p>Aucun appariement n'est envisagé durant le processus de production.</p>
Comitologie	<p>Comité de suivi des enquêtes TIC : mensuel. Il rassemble la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre, un membre de l'équipe d'administration de Coltrane, un méthodologue du Pôle d'ingénierie statistique des enquêtes (Pise) et en tant que de besoin les équipes développant l'application de gestion (a priori, un référent de l'application de gestion mutualisée Generic à partir de TIC 2021).</p> <p>Comité de concertation : annuel. Il rassemble la maîtrise d'ouvrage, les représentants de services statistiques intéressés (Insee, SSM), de directions ministérielles, d'organismes et d'utilisateurs potentiels (invitations envoyées aux principaux syndicats, Fevad, Arcep, Télécom ParisTech, etc.). Il est l'occasion de discuter du projet de questionnaire de la collecte à venir (N+1), d'échanger sur les évolutions conceptuelles et les besoins des utilisateurs, ainsi que de présenter les résultats de l'exercice passé (N-1). Un point est également fait sur l'avancement de l'exercice en cours (N).</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Le questionnaire de l'enquête ne collecte pas de données individuelles.</p> <p>En 2018, le temps de réponse médian constaté est de 25 minutes.</p> <p>Dans certains cas (grosses structures), le questionnaire doit parfois passer dans les mains de plusieurs experts de sphères différentes (informatique, comptabilité...) avant d'être retourné complet à l'Insee.</p>
Coût de l'enquête	<p>Les moyens humains (en ETP) sont évalués à 2,2 cadres A, 6,2 cadres B et 5 cadres C.</p> <p>Ces effectifs décrivent les agents en poste à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'oeuvre. Les ETP propres aux travaux informatiques (développement de l'application de gestion, intégration de l'enquête dans Coltrane, gestion des infrastructures informatiques, etc.) et aux travaux méthodologiques post-collecte (Pise) ne sont pas inclus.</p>

	Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête et les contacts téléphoniques lors des contrôles est globalement estimé à 20 000 euros.
Organisme collecteur	Insee
Plan de sondage	<p>La base de sondage utilisée est une base Sirius au T4 de l'année précédant la collecte (T4 2020 pour TIC 2021).</p> <p>12 500 unités environ sont échantillonnées, représentatives d'environ 155 000 entreprises (au sens de la LME).</p> <p>Eurostat exige que le plan de sondage croise le secteur d'activité et l'effectif. Historiquement, en France, le plan de sondage considère également d'autres critères, comme le chiffre d'affaires, pour la détermination de seuils de tirage exhaustif. En effet, une part de l'échantillon a une probabilité de tirage de 1 : cela correspond aux plus grosses unités (plus de 500 personnes, ou un croisement entre la tranche d'effectif et le CA, retenant les unités au CA le plus élevé). Ces unités (environ 2 800) sont tirées chaque année.</p> <p>L'échantillon de l'enquête est un panel que l'on renouvelle par moitié tous les ans par la technique du numéro hexal. Ainsi, une unité échantillonnée intègre l'échantillon pour deux ans consécutifs avant de le quitter (sauf si elle est dans une strate à tirage exhaustif).</p> <p>Une coordination négative est réalisée avec les autres enquêtes entreprises ayant été récemment tirées.</p>
Taille de l'échantillon	12500

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	
Date prévisionnelle de la première publication	Avril 2022 pour l'enquête TIC 2021.